

Le 18 octobre 2002

Commission des valeurs mobilières du Québec
Tour de la Bourse
17^e étage
800 carré Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Objet : **Exploration Malartic-Sud Inc** (la société)

Mesdames,
Messieurs,

La présente a trait au prospectus provisoire de la société, daté du 18 octobre 2002, relatif à la vente et à l'émission d'un minimum de 600 unités A et d'un maximum de 2 400 unités A et de 600 unités B à un prix de 1 000 \$ l'unité.

Nous avons produit un rapport à l'intention des actionnaires de la société sur les états financiers suivants qui sont inclus dans ce prospectus provisoire:

- Bilans aux 31 octobre 2001 et 2000;
- États des résultats, du déficit, des dépenses d'exploration et de développement reportées et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2001.

Notre rapport sur les états financiers de 2001 était daté du 8 janvier 2002.

Nous ne signerons le projet de rapport inclus dans le prospectus provisoire que lorsque nous aurons :

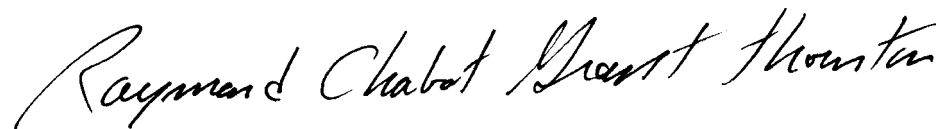
- a) examiné les événements survenus entre la date du prospectus provisoire et celle du prospectus définitif;
- b) examiné les commentaires qui pourraient être formulés par la Commission;
- c) lu le prospectus définitif.

En nous fondant sur nos vérifications des états financiers susmentionnés et sur les procédés restreints de prise de renseignements et d'examen que nous avons mis en oeuvre à l'égard de la période comprise entre le 8 janvier 2002 et la date de la présente lettre, nous pouvons déclarer que nous n'avons aucune raison de croire que les états financiers ne donnent pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 octobre 2001 et 2000,

des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2001 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La présente vise uniquement à aider l'autorité destinataire à s'acquitter de ses responsabilités et ne doit être utilisée à aucune autre fin. Tout tiers qui utilise cette lettre, s'appuie sur celle-ci ou prend des décisions en se fondant sur elle n'engage que sa propre responsabilité. Nous déclinons toute responsabilité pour perte ou dommages qu'un tiers pourrait subir, le cas échéant, du fait de décisions ou de mesures prises en se fondant sur cette lettre.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments

A handwritten signature in black ink, reading "Raymond Chabot Grant Thornton". The signature is written in a cursive, flowing style.

Comptables agréés

Val-d'Or (Québec)